Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Décès de mon marie et succession et dons d'objets

Par Visiteur

Mon mari est decedé, et je souhaite racheter la part de chacun de ses enfants nés de présédentes union sur notre appartement acheté sous le régime de la communauté hors ceci refuse car ils exigent des souvenirs materiel(objet de mon mari) dont je ne souhaite pas me séparer car nous avons 2 très jeune enfants de 4 et 2 et demi. J'ai recu un courier ou il est noté que si je ne donne pas ces objets ils ne signeront pas les documents, meme le notaire dit que c'est ma faute si la situation est bloquée et que je devrais leur donner ces objets car ce sont ces enfants et des souvenirs familiaux pour eux.
suis réellement obligé de leur donné ces objets pour débloquer la situation, si tel est le cas mais enfants n'auront plus de souvenirs de leur père.

Par Visiteur

Chère madame,

J'ai recu un courier ou il est noté que si je ne donne pas ces objets ils ne signeront pas les documents, meme le notaire dit que c'est ma faute si la situation est bloquée et que je devrais leur donner ces objets car ce sont ces enfants et des souvenirs familiaux pour eux.
suis réellement obligé de leur donné ces objets pour débloquer la situation, si tel est le cas mais enfants n'auront plus de souvenirs de leur père.

"Obliger" non, vous ne l'êtes pas, tout ceci relève du choix effectué par vous, je m'explique.

A titre liminaire, ces objets ont été attribués à qui? Ils vous appartiennent à vous ou bien en partie aux enfants?

Dans votre affaire, deux solutions sont envisageables, les deux étant porteur d'un certain nombre de conséquences.

Soit vous remettez les objets à vos enfants, ils acceptent de vendre leurs parts et tout ce passe bien à ceci près que vous perdez la possession de ces objets.

Soit vous demander un partage judiciaire afin de réaliser un rachat forcé des parts des enfants de votre mari défunt, mais dans ce cas, vous vous embarquez dans une procédure judiciaire qui est longue et onéreuse.

Il n'y a donc pas à priori de solution idéale.

Très cordialement.